



**COMMUNE DE
BOUGY-VILLARS**

BULLETIN D'INFORMATION

N°2/2008 – juin 2008

WWW.BOUGY-VILLARS.CH

Le site web de la Commune de Bougy-Villars est à votre disposition !

Vos remarques et suggestions sont les bienvenues. Vous pouvez les adresser à greffe@bougy-villars.ch

PILIER PUBLIC

Le pilier public situé au milieu de la Grand-rue à la hauteur du local du feu contient des informations officielles et importantes. Nous vous encourageons à en prendre régulièrement connaissance !

AGENDA

→ **Séances du Conseil général**

23.06.2008 29.09.2008

05.12.2008

Toutes les personnes, suisses et étrangères, ayant le droit de vote au sens de l'art. 5 LEDP et résidant dans la Commune, peuvent faire partie du législatif communal. Elles sont priées de s'annoncer auprès de Monsieur Claude Houriet, Président du Conseil, au 021/807.26.70 ou de Mary-Claude Liang, secrétaire, au 021/807.03.80 – **079/310.02.66** (mary-claude.liang@hotmail.com).

→ **Votations / élections**

28.09.2008 30.11.2008

ANIMATIONS

→ **Réception des nouveaux habitants :**

vendredi 29 août 2008.

→ **Sortie des aînés :**

vendredi 12 septembre 2008.

***Nous nous réjouissons de vous rencontrer
à l'occasion de ces événements.***

Venez nombreux !

**L'ADMINISTRATION
COMMUNALE EST A VOTRE
DISPOSITION**

Contrôle des habitants : Nicole Morandi

Lundi à vendredi : 09h00 – 12h00

Lundi et mercredi : 14h00 – 16h30

Et sur rendez-vous !

Bourse communale : Jacqueline Jaussi

Lundi : 09h00 – 12h00

Secrétariat municipal : Barbara Kammermann

Lundi à jeudi : 09h00 – 11h30

Fermé entre Noël et Nouvel An et le vendredi de l'Ascension.

☎ 021 808 54 41
☎ 021 807 42 54
✉ controlehabitants@bougy-villars.ch
✉ greffe@bougy-villars.ch
✉ bourse@bougy-villars.ch
✉ Place de l'Ancienne Eglise 5
1172 Bougy-Villars

www.bougy-villars.ch

CIRCULATION ROUTIERE

Respecter la limitation de vitesse =

- Moins de bruit, moins d'essence
- Plus de confort, plus de respect vis-à-vis des riverains

⇒ Nous sommes TOUS riverains d'une route...
Roulons futé, roulons feutré !

CHIENS

Conformément à l'art. 64 (et ss.) du *Règlement de police de Bougy-Villars* et à l'art. 20 de la *Loi sur la faune du 28 février 1989*, nous vous rappelons qu'il est **interdit de laisser errer les chiens**.

Nous remercions donc tous les propriétaires de chiens de bien vouloir se conformer à cette consigne pour la sécurité des promeneurs, le respect de la faune et de la flore ainsi que pour la propreté des routes, chemins et sentiers communaux.

Un grand merci également à tous les propriétaires de chiens qui utilisent les Robidog mis à leur disposition sur le territoire communal !

Nous profitons de ces lignes pour rappeler également que les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour que ceux-ci ne troublent pas le repos public particulièrement pendant la nuit.

Enfin, les propriétaires ou détenteurs de chiens sont tenus de déclarer au Contrôle des habitants chaque acquisition, naissance, vente ou décès de chien. Les propriétaires dont les chiens sont déjà déclarés sont dispensés de les inscrire à nouveau.

FORUM D'ECHANGES

Un forum d'échanges a été créé auquel vous pouvez vous inscrire en tout temps.

Le programme à ce jour est le suivant :

- 28 juin : randonnée alpine
- 12 et 13 juillet : randonnée alpine
- 26 et 27 juillet : randonnée alpine
- 19 août : cuisine chinoise
- 27 septembre : papet vaudois

11 octobre : pâtisserie

Pour tout renseignement complémentaire
www.bougy-villars.ch ou 079 577 87 88.

POUR NOS PETITS

Les garderies de l'Entraide Familiale Aubonne-Gimel accueillent :

- ⇒ Les nouveaux-nés jusqu'à 30 mois à la salle Hermanjat d'Aubonne le mercredi de 08h30 à 11h00.
- ⇒ Les plus grands de 2 ans ½ jusqu'à leur entrée à l'école enfantine dans le bâtiment de la grande salle de Gimel les lundi, mardi, vendredi (et jeudi dès le mois de septembre) de 08h30 à 11h30.

Inscriptions et renseignements : sur place à Aubonne 021 808 60 96, à Gimel 079 303 28 57, ou auprès de Catherine Chevallaz 021 808 68 69.

CHEQUES EMPLOI

CHEQUESEMPLOI s'occupe pour vous de la gestion administrative des salaires et des démarches obligatoires pour tout employeur ou employeuse (notamment AVS/AI/APG/AC, allocations familiales, impôts à la source, comptes-sûreté pour personnes requérantes d'asile). C'est simple, efficace et cela ne vous coûte que CHF 10.- par chèque et par mois ! Souvenez-vous que le droit aux assurances sociales n'est pas lié au permis de séjour ! Pour en savoir plus : www.cheques-

emploi.ch ou l'Entraide Protestante Suisse Tél. 021 613 40 84.

GRAND-RUE – MODERATION DU TRAFIC

Le projet de modération du trafic sur la Grand-rue sera prochainement mis à l'enquête publique. Celle-ci sera annoncée dans l'Echo Rollois et Aubonnois et affichée au pilier public.

UNE AUTRE FAÇON DE PRESERVER L'ENVIRONNEMENT

Le saviez-vous ? Les cartouches d'encre pour imprimante à jet d'encre peuvent être remplies plusieurs fois. Au lieu de vous en débarrasser lorsqu'elles sont vides, envoyez-les dans une pochette RefillPost : vous les recevrez en retour dans votre boîte aux lettres après 2-3 jours ouvrables. Cette solution futée vous permettra de réaliser jusqu'à 50% d'économies par rapport à l'achat d'une cartouche neuve ; qui plus est, vous contribuerez à la protection de l'environnement. Plus d'informations sur www.postmail.ch/refillpost

ET POUR LES BODZERANS VENUS D'AILLEURS

Bonnes fêtes nationales !

USA : 4 juillet

France : 14 juillet

Belgique : 21 juillet

Viet-Nam : 2 septembre

